

Paysage et environnement, les mots clés de la future STEP

Du 8 au 11 décembre prochain, la population de Gland et des communes membres de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) pourront découvrir les plans du lauréat et des différents projets du concours de concept d'architecture de la future STEP. Cette dernière devra par ailleurs répondre à certaines exigences.

L'actuelle STEP, basée à la Dullive, doit être remplacée, sa capacité de traitement étant largement dépassée. Il a donc été décidé de construire une nouvelle station d'épuration, sur le site du Lavasson, permettant d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées, tout en intégrant celui des micropolluants pour une population d'environ 70'000 EH (équivalents habitants).

Une prérogative de cette nouvelle STEP est la proposition d'une solution paysagère et architecturale qui réponde aux contraintes environnementales du site. Les participants au concours ont ainsi dû se présenter sous forme de groupe pluridisciplinaire, composé d'au moins un architecte paysagiste et d'un architecte. Le concept architectural retenu sera évolutif et servira de base pour la mise en place du Plan d'Affectation (PA) et l'étude du futur projet.

Si rien n'est donc figé, un certain nombre de contraintes environnementales sont déjà prises en considération, comme le bruit ou les odeurs. Les distances sont elles aussi contraignantes, comme celle qui sépare le site de la forêt en arrière-plan ou celle d'avec l'autoroute. Une zone agricole est donc conservée et le projet devra s'intégrer dans le paysage depuis les villages situés au nord du site.

Enfin, le projet retenu devra répondre aux enjeux du développement durable. Une attention toute particulière est donc portée à l'aspect écologique des aménagements extérieurs ainsi qu'à la valorisation de la production énergétique de la STEP.

L'exposition est à découvrir à la salle polyvalente de Montoly, à Gland, selon les horaires suivants :

- mercredi 8, jeudi 9, vendredi 10 décembre de 19h00 à 21h00
- samedi 11 décembre de 10h00 à 14h00.

Le certificat sanitaire est obligatoire.